

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL  
DU 30 JUIN 2014

- n°136 de M. Vincent Jacquat (PLR), au nom du groupe libéral-radical, et de 18 cosignataires demandant au Conseil communal la réduction de 50% des tarifs actuellement en vigueur perçus pour l'exploitation des terrasses de cafés, les éventaires de magasins et les marchés pour renforcer l'attractivité de la Ville (base: règlement communal du 21 novembre 1988 concernant les taxes d'empiètement sur le domaine public)

M. Vincent Jacquat (PLR) résume le postulat ci-après:

*"Le PLR est convaincu de la nécessité de favoriser les activités qui contribuent grandement à la convivialité de notre ville ainsi qu'à la variété commerciale. Face à l'augmentation du nombre de centres commerciaux en périphérie du territoire communal, à la multitude de lois et règlements toujours plus contraignants, le groupe libéral-radical souhaite améliorer les conditions cadres pour les restaurateurs/commerçants afin que la ville de Fribourg reste agréable à vivre pour ses habitants, ses visiteurs et ses commerçants.*

*Quelle serait, en effet, l'image de notre ville sans son marché bi-hebdomadaire, à la place Georges-Python et à la Grand-Rue, sans ses cafés et restaurants dans nos quartiers et sans ses magasins? Ce serait tout simplement une ville morte. Nous sommes convaincus que les artisans, commerçants et restaurateurs jouent un rôle capital dans l'attractivité de Fribourg. Dans cette perspective, le groupe libéral-radical demande une baisse de 50% de la taxe d'empiètement perçue sur l'exploitation des terrasses de cafés, les éventaires de magasins et les marchés. En restreignant la réduction de la taxe aux terrasses, aux éventaires des magasins et aux marchés, la diminution des recettes est limitée. De plus, la Commune dispose encore d'une marge pour réduire les charges liées aux contrôles (faut-il vraiment trois agents pour contrôler une terrasse?)."*